Image not found or type unknown

Suspension du permis de conduire suite à une usurpation d’identité

Par **midouuu**, le **19/05/2023** à **23:11**

Bonjour, je permets d’écrire car j’ai été sûrement victime d’une usurpation au permis de conduire. J’ai été contrôlé le 19/05/2023 dans le 77 et on m’annonce que mon permis a été suspendu 9 mois lors d’un contrôle routier apparemment alors que je n’ai jamais été auteur des faits qui me sont reprochés en l’occurrence une conduite sous l’emprise de stupéfiants. Mais je n’ai jamais rien reçu comme notification, et sur mon RIR, j’ai le droit de conduire ce qui me semble tout à fait normal du fait que je légitime à conduire. Je suis désabusé sachant que je suis chauffeur-livreur cela nuit à mon travail. La police m’a retiré mon permis sans me faire signer quoi que ce soit, et m’a laissé repartir avec ma voiture en me disant que je pouvais rouler. Je ne comprends rien… J’ai déposé plainte aussitôt pour usurpation d’identité et compte posé un référé en urgence, mais comment puis je faire ? Comment puis-je accéder au procès verbal de la personne qui sait faite passer pour moi ? Au greffe du lieu de l’infraction ? Et vu que cela est hors ile de France, puis je appeler directement le greffe compétent ? Suis je obligé de passer obligatoirement par un avocat ? Je suis vraiment désabusé par cette histoire qui me pourrit la vie, j’ai besoin d’aide… Tout conseil serais la bienvenue ! Merci d’avance !

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés